

# COMMUNE DE TROCHE

BULLETIN MUNICIPAL  
2018



DATE DE PARUTION :  
NOV-DEC 2018

DIRECTEUR DE PUBLICATION :  
MICHEL AUDEBERT

Les travaux de mise en sécurité des carrefours du cimetière et de la route de la rue des écoles ainsi que le réaménagement de la rue du Reclos du Père sont terminés,

La réalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est toujours en cours, Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) vient d'être validé par le conseil municipal. D'ici la fin de l'année, le comité de pilotage, avec le bureau d'étude « Dejante », va définir les règlements (agricole, environnemental et urbain). La validation du PLU par les services de l'état devrait être effective mi 2019. Une réunion publique pour tous les habitants de la commune est programmée le 18 Décembre 2018 à 18h30 à la salle des associations.

Le projet « La Fibre pour tous », voulu par le département, est en cours de réalisation sur notre territoire, la mise à disposition du réseau pour l'exploitation étant prévu pour l'été 2019. Afin de mener à bien ce projet, des travaux d'élagage ont été demandés aux différents propriétaires riverains avec le domaine public, des propriétaires conscients de la nécessité d'un tel travail que je remercie vivement pour leur compréhension. Les quelques portions encore non effectuées devraient être faites d'ici la fin de l'année. La deuxième condition pour que la Fibre soit viable est la numérotation de tous les foyers d'où l'obligation pour toutes les communes de mettre en place un nouvel adressage (lieu + numérotation) afin de mieux situer chaque habitation pour améliorer l'intervention des secours, les livraisons, la distribution du courrier, ...avec l'aide du GPS. Vous serez prévenu chacun en temps voulu des nouvelles coordonnées vous concernant, s'il y a lieu.

Autres travaux réalisés, la réfection des voiries : Route du Mas (2ème tranche) - Route de La Martaille - Route de Tréffouilleras - Rue du Reclos du Père (2ème tranche) - Route des Farges.

Le recensement de la commune se déroulera du 17 janvier au 16 Février 2019. Je vous remercie de faire un bon accueil à Julie DELMAS notre agent recenseur.

Concernant la communauté de commune Lubersac-Pompadour tout n'est pas simple, mais la rigueur et le bon sens devraient permettre d'aller de l'avant et ainsi retrouver un peu de sérénité. Notre territoire possède un tissu économique, agricole, industriel, artisanal et commercial très riche, un atout qui devrait nous permettre de gérer aisément cette collectivité.

Merci aux associations et à tous les bénévoles qui se sont impliqués dans les manifestations durant l'année, manifestations qui ont connu un franc succès.

**NAISSANCES**

Le 19/11/2017 : Esther VERGNES d'Aurore VERGNES

Le 06/02/2018 : Aaron TORD DERNIER de Florian TORD & Maëva DERNIER

Le 11/05/2018 : Olympe DOURVAL de Christian DOURVAL & Blandine DAURY

Le 16/05/2018 : Evan BARON de Julien BARON & Laëtitia CHAMPAU

Le 29/05/2018 : Lana TREUIL de Cédric TREUIL & Laurie LATOURNERIE

**MARIAGES****DÉCÈS**

Le 12/10/2017 : Marthe BIOULOU épouse DOUSSAUD, à VIGEOIS

Le 03/02/2018 : André DEMARTY à BRIVE-LA-GAILLARDE

Le 23/02/2018 : Marie Thérèse RAUFLET veuve LABONNE à TROCHE

Le 07/03/2018 : Michel FRAYSSE à BRIVE-LA-GAILLARDE

Le 02/05/2018 : Jean SIRAT à BRIVE-LA-GAILLARDE

Le 03/06/2018 : Pierre DUMAS à LIMOGES

Le 20/06/2018 : Raymond GERVAIS à VIGEOIS.

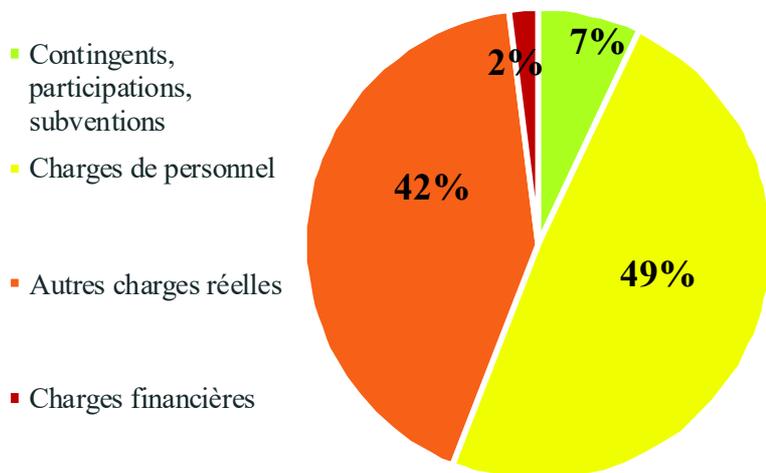
Le 28/07/2018 : Marcelle LATOURNERIE à VIGEOIS

Le 20/09/2018 : Raymond BESSERVES à UZERCHE

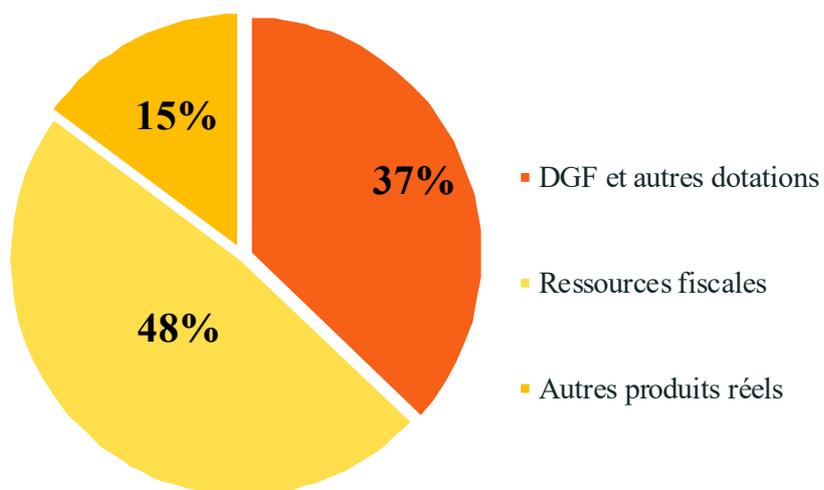


## COMPTE ADMINISTRATIF 2017

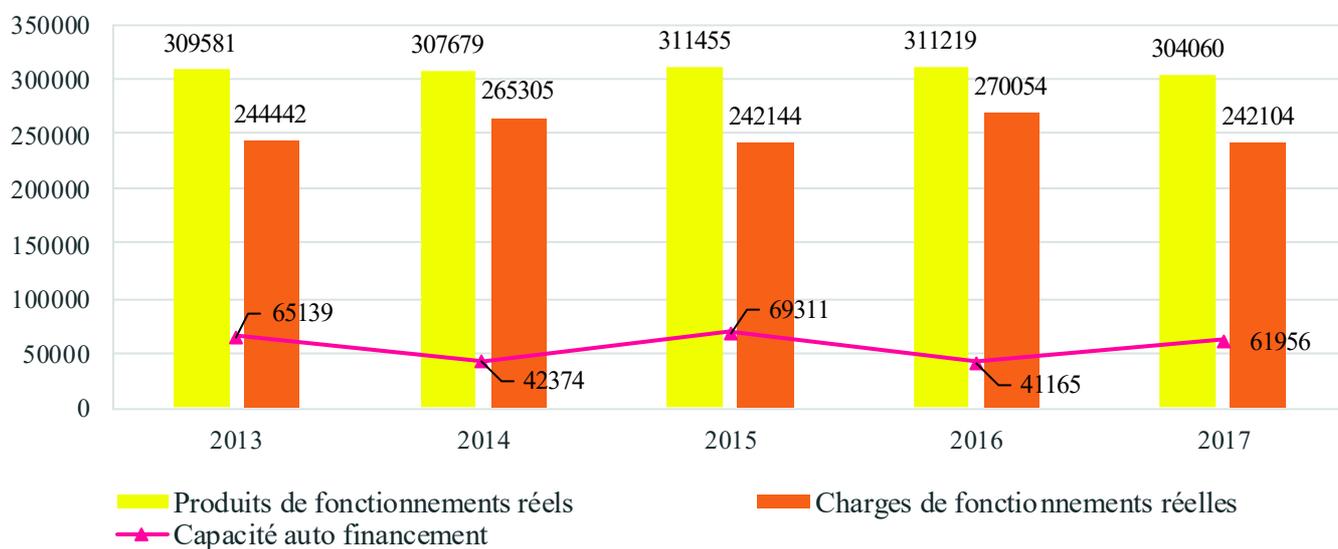
### STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017



### STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017



### Evolution de la Capacité d'autofinancement



RECETTES	
Virement fonctionnement	60.708
Solde exécution investissement 2017	73.348,72
Couverture besoin investissement	43.297,12
Reste à Réaliser 2018	17.333
Nouvelles Subventions 2018	33.242
Fonds de Compensation de TVA	32.901
Amortissement 1/5 caserne Vigeois	1.444
<b>TOTAL</b>	<b>262.273,84</b>
DEPENSES	
Reste à Réaliser 2017	189.601,22
Emprunts	45.224
Nouvelles dépenses à engager	106.191,92
<b>TOTAL</b>	<b>262.273,84</b>

RECETTES	
Atténuation de charges	13.700
Produits services	2.800
Impôts et taxes	138.000
Dotations et participations	106.820
Autres produits de gestion courante	41.350
Résultat reporté	79.110,92
<b>TOTAL</b>	<b>407.780,92</b>
DEPENSES	
Charges à caractère général	137.513,92
Charges de personnel	157.340
Autres charges de gestion courante	36.575
Charges financières	4.200
Virement à la section d'investissement	60.708
<b>TOTAL</b>	<b>407.780,92</b>

OCTOBRE 2017 : Labour terrain pour les céréales



NOVEMBRE 2017 : AG RADIO PAC à TROCHE



DECEMBRE 2017 : Fête de Noël des enfants de Troche



JANVIER 2018 : Vœux du Maire à la population



FEVRIER 2018 : Repas des Aînés de Troche



MARS - AVRIL 2018 : Acquisition épaveuse



MAI 2018 : Accesibilité parking Mairie



MAI 2018 : Passage randonnée Jumbo du Pays Vert



JUIN 2018 : Soirée Théâtre Beyssac Animation



JUIN 2018 : Concert Ensemble Vocal Pompadour



JUILLET 2018 : Ravitaillement  
Semaine du Cyclotourisme  
Objat



JUILLET 2018 : Comice Agricole Canton de Vigeois



AOÛT 2018 : Création d'un mur au cimetière



SEPT 2018 : Mise en place Défibrillateur Mairie



**REUNION DU 05 DECEMBRE 2017****Redevance occupation domaine public 2017 par France Télécom :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le décompte du patrimoine des équipements de télécommunications de France Télécom sur le domaine public du territoire communal, comptabilisé au 31/12/2016, s'élève à 1.116,94€.

**Révision montant mensuel des loyers logements communaux pour 2018 :**

Le Conseil Municipal décide de procéder à la révision du montant mensuel des loyers des logements perçus par la commune. Augmentation de 0.75% à compter du 01/01/2018, comme préconisé par l'INSEE.

**Adhésion de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour au Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère :**

Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) est attribuée à titre exclusif aux communes et, par transfert, aux EPCI à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de TROCHE que la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour adhère au Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère, et devienne ainsi membre du syndicat, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Com-Com du Pays de Lubersac-Pompadour au Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère pour les communes de Beyssac, Concèze, Saint-Martin-Sepert, Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Sornin-Lavolps et Troche et accepte le transfert au Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère de la compétence GEMAPI.

**Syndicat de l'Auvézère Rapport service public 2016 :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat des Eaux de l'Auvézère. Le Conseil Municipal, n'émet aucune observation quant à ce rapport.

**Subvention GROUPAMA Electrodes et Batterie Défibrillateur :**

Le Conseil Municipal accepte deux chèques d'un montant de 33,50€ et 51,30€ correspondant à une subvention de Groupama pour participer aux frais de remplacement des électrodes et de la batterie du défibrillateur.

**Cession Terrains lagunage :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de régulariser la situation quant aux terrains des deux lagunes et de la station de relevage. En effet ces terrains sont toujours cadastrés au nom de la commune de Troche, alors que les installations sont gérées par la communauté de communes. Il convient donc que la communauté de communes prenne en charge définitivement le foncier de ces terrains. Le Conseil Municipal décide de céder, pour l'euro symbolique à la communauté de communes Lubersac-Pompadour les parcelles B1128 (lagune Est-Vigeois 3359m<sup>2</sup>), B1199 (lagune Ouest-Tugeat 2342 m<sup>2</sup>) et A1188 (station de relevage de la Croix du Loup 20m<sup>2</sup>).

**Projet Centre de Secours commun Lubersac/Pompadour :**

Abandonné. Des études vont être menées pour construire un nouveau centre de Secours à Pompadour.

**Elagage :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique le Conseil Départemental a lancé une campagne d'élagage des voies départementales et que la commune a obligation de mener une démarche similaire pour les voies communales.

**REUNION DU 06 MARS 2018**

**Affaire LEPORTIER : Remboursement.** Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été destinataire d'un chèque de la CARPA d'un montant de 17.680€ concernant l'affaire LEPORTIER. Ce montant est détaillé comme suit 5.500€ au titre des nuisances sonores et 12.180€ au titre des nuisances visuelles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce chèque pour le montant indiqué.

REUNION DU 06 MARS 2018 - SUITE

**Compte de Gestion :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Compte Administratif 2017 :**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré arrête les résultats définitifs tels que suivent :

	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	265.970,33€	268.877,82€	
Recettes	388.378,37€	225.580 ,70€	Résultat définitif : + 79.110,92€

**Matériel bureautique :**

Le contrat avec Informatique Distribution, relatif à la location du poste informatique 1, arrivant au terme des 3 ans. Le Conseil Municipal, retient parmi les différentes propositions celle d'Informatique Distribution, avec remplacement du poste informatique, pour une nouvelle période de 3 ans, pour un montant mensuel de 49.90€ HT. Les capacités du nouveau poste informatique n'étant pas adaptées à l'écran actuel, un nouvel écran s'avère nécessaire. Le devis d'Informatique Distribution est accepté pour 207,50€ HT. Le contrat de location et de maintenance du photocopieur avec AEL arrivant à expiration, il convient d'en assurer le renouvellement. Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions retient celle de l'entreprise AEL pour une durée de 21 trimestres, aux conditions suivantes : \* Location d'un photocopieur couleur numérique RICOH MP C2004exSP pour un montant de 184,80 € HT/trimestre, \* Contrat de maintenance coût de la page 0.0055 € HT pour le noir et 0.055€ HT pour la couleur.

**Adhésion de la COM/COM du Pays de Lubersac-Pompadour au Syndicat mixte DORSAL**

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune que la Communauté de communes adhère à DORSAL, et devienne ainsi membre de DORSAL, et qu'il convient en conséquence d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte ouvert DORSAL, le conseil municipal, décide d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL qui a pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres.

**Participation aux frais de fonctionnement de la fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) :** Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la participation aux frais de fonctionnement, à hauteur de 4.512 € de la FDEE19, au titre de l'année 2018.

**Concours du receveur Municipal / Attribution de l'indemnité :** Le Conseil Municipal décide, à compter de l'exercice 2018 de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an; cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur MONTEIL Jean-Christophe ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49€.

## REUNION DU 27 MARS 2018

**Vote du Budget Primitif 2018** : Le Budget Primitif 2018, présenté par le Maire, s'équilibre en dépenses et en recettes à 407.780,92€ pour la section de fonctionnement et à 262.273,84€ pour la section d'investissement.

**Taux d'imposition 2018** : Le Conseil Municipal, décide, à la majorité des membres présents, d'augmenter de 1% les taux 2017 de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 8,16% à 8,23%
- Foncier bâti : 10,16% à 10,26%
- Foncier non bâti : 78,90% à 79,69%.

**Acquisition panneaux de signalisation** : Suite à la réunion de la Commission de la Voirie ayant fait ressortir un besoin de remplacement de certains panneaux de signalisation des lieux-dits et autres équipements, Monsieur le maire présente à l'assemblée plusieurs devis correspondants. Le devis de l'entreprise ALEC COLLECTIVITES est retenu pour un montant de 952,90€ HT.

**Subventions 2018** : Les subventions sont attribuées pour l'année 2018 à hauteur de 5.811,87€.

**Acquisition Epareuse** : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le matériel d'entretien de la voirie n'étant plus performant du fait de son ancienneté, il a demandé un devis à divers fournisseurs dans le but de procéder à son remplacement. Le Conseil Municipal retient la proposition des Ets JUILLARD CONDAT pour un montant total de 12.500€ HT.

## REUNION DU 24 MAI 2018

**Nomination des rues, voies et places de la commune de Troche** : Le Conseil Municipal a précédemment validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune pour faciliter le repérage par les services de secours, de la poste et les localisations GPS. Le Conseil Municipal valide et adopte la liste des nouveaux noms attribués à l'ensemble des voies et places communales.

**Recensement de la population 2019** : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été avisé par l'INSEE du prochain recensement de la population de la commune de Troche qui se déroulera du 17 Janvier au 16 Février 2019.

**Borne Collecte Vêtements Le Relai** : Statistiques de collecte du point de dépôt installé sur le parking du stade : en 2016, 1.719kg collectés soit 3.2Kg/Habitant et en 2017 : 1.305kg collectés soit 2.43Kg/Habitant.

**Sirtom** : pour 2018, la part fiscalisée est de 26.066€ soit 55% et la part incitative 13.718€ soit 45%.

**Redevance occupation domaine public 2018 par France Télécom** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le décompte du patrimoine des équipements de télécommunications de France Télécom sur le domaine public du territoire communal, soit 20,88km aérien et 1,511km en sous-sol représentant un montant de 1.153,04 euros.

**Défibrillateur** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant le remplacement du défibrillateur hors d'usage. Le Conseil Municipal retient la location d'un appareil pour une durée de 60 mois et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour choisir l'offre la mieux disante.

## REUNION DU 07 AOÛT 2018

### **Centre de secours Pompadour**

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la construction d'un nouveau CIS sur Arnac-Pompadour.

### **Compte Epargne Temps**

Le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire, met en place un Compte Epargne Temps pour les agents de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

## REUNION DU 07 AOÛT 2018

**Cantine scolaire** : Un 2<sup>ème</sup> avenant à la convention de 2016 qui lie la commune de Troche à la commune de Vigeois pour une participation aux frais de restauration scolaire pour les élèves de Troche fréquentant l'école de Vigeois a été accepté. Les conditions de l'avenant n°1 ont été reconduites pour l'année scolaire 2018/2019.

**Aide aux communes** : Le Conseil Municipal approuve le principe de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018/2020 et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Solidarité Communale.

**Adressage** : La partie « études » de l'adressage étant maintenant terminée le Conseil Municipal décide de solliciter à nouveau le Département pour une aide supplémentaire de 3.747€, soit 40% sur l'acquisition des supports de communication (poteaux, plaques, n°) engendrés par la nouvelle numérotation, sur la base d'un devis de la Société ALEC, accepté pour un montant HT de 9.367,05€.

**Voirie** : Des travaux de voirie ont été confiés à l'entreprise Freyssinet, pour un montant de 3.988€ HT, afin de remettre en état les parties non restaurées par les travaux du PAB Rue du Reclos du Père (du carrefour de Tugeat à la RD7). Ces travaux feront partie de la nouvelle formule de l'aide aux communes 2017 mise en place par le Département.

## REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2018

### **PADD PLU**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté par le bureau d'étude DEJANTE a été débattu et approuvé par le Conseil Municipal.

### **Travaux voirie**

Pour l'année 2018, 20.472,50€ de travaux ont déjà été programmés. A ces chantiers, 14.417,50€ supplémentaires ont été décidés et sont confiés à l'entreprise FREYSSINET.

### **Subvention comité de jumelage**

La subvention versée par l'ancienne C/C de Pompadour revient à la charge des communes adhérentes. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de verser 0,25€/habitant soit 140€.

### **Affaire LEPORTIER**

Deux chèques sont présentés au Conseil Municipal par le Maire. Le premier d'un montant de 461,52€ correspondant à un remboursement par GROUPAMA des frais de procédures supportés par la commune, le second émis par la CARPA d'un montant de 5.069,38€ et relatif au remboursement de frais d'expertises réglés par la commune dans le cadre de l'affaire LEPORTIER.

### **GROUPAMA**

Le Maire présente un chèque d'un montant de 2.933,10€ correspondant au remboursement des travaux engendrés par les dégâts de la tempête de grêle sur le logement 5 Avenue des 3 roches.

### **Stade**

Pour le remplacement d'un carreau cassé au stade, le devis de l'entreprise FEYDEL est retenu pour un montant de 162,45€ HT.

### **Défibrillateur**

Pour les travaux d'alimentation électrique du boîtier du défibrillateur, le devis de l'entreprise LANTERNA est retenu pour un montant de 233,74€ HT.

### **Mutuelles**

Deux sociétés de mutuelles (MUTUALIA et AXA) ont proposé un conventionnement avec la commune afin de proposer aux administrés des contrats de mutuelle à tarif groupe. Le Conseil Municipal accepte de conventionner avec les deux sociétés.

**COMITE DES FETES**

Présidente : Martine LORTHOLARY

**CHASSEURS DE LA COUADE**

Président : Roland DODINEAU

**AMITIE DES TROIS ROCHES**

Présidente : Nicole BEDROSSIAN

**AMI QUAD TROCHOIS**

Notre association composée de 22 membres a pour objet d'organiser différentes manifestations tout au long de l'année. Durant ces derniers mois, nos différentes actions ont permis de mesurer l'importance de notre présence au sein de la commune, comme par exemple :

- Plusieurs jours de nettoyage des chemins communaux
- Une randonnée pédestre le 8 Septembre
- Une randonnée quad le 15 Septembre.

D'autres projets sont à venir pour l'année prochaine.

**Cyril FEYDEL, Président**



**ENTENTE TROCHE VIGEOIS**

En cette saison 2017/2018 l'entente Troche Vigeois fête ses trois ans d'existence. Avant tout nous souhaitons remercier les joueurs, dirigeants qui nous ont fait confiance dès le début. Nous nous félicitons du succès de l'association qui compte aujourd'hui 134 adhérents.

Pour notre équipe A la saison a été plus compliquée que précédemment du fait d'importantes blessures pour un grand nombre de joueurs titulaires. Cette équipe assure malgré tout son maintien en 2ème Division district en terminant 8ème. Pour notre équipe B un championnat complètement transformé qui ne lui pas permis de s'exprimer totalement. Cette équipe termine en 3ème place de 4ème Division district.

Un mot sur les séniors féminines. Pour cette équipe nous sommes en entente avec les clubs de CHAMBERET, UZERCHE. Elles évoluent sur le stade d'Uzerche (Entraînements, Championnat). Elles terminent 1ère de leur poule interdistricts à 11 et accèdent en Régional 2. Félicitations à toutes ces jeunes femmes pour leur investissement et nous leur souhaitons une bonne saison 2018/2019 en Régional.

Les vétérans quant à eux se retrouvent tous les jeudis soirs pour un match soit à domicile soit à l'extérieur.

Terminons ce bref récapitulatif en remerciant encore une fois les municipalités de TROCHE et de VIGEOIS pour leur implication dans la pérennité de notre club.



**Odile BERROCAL – Damien DECHERF, Co-Présidents**

**AMICALE DES CHASSEURS**

La Société Communale des Chasseurs de Troche compte une quarantaine de membres. Après deux saisons sous la direction du nouveau bureau, nous pouvons dire que la société est active dans de nombreux domaines : d'abord dans la gestion des différents types de gibiers, petit gibier, gros gibier, espèces nuisibles ; et ensuite dans les animations et la vie associative.

**AMICALE DES CHASSEURS - SUITE**

L'activité cynégétique s'étale sur sept mois de l'année, avec les chasseurs de petit gibier qui évoluent plutôt individuellement, et les chasseurs de gros gibier qui chassent en équipe organisée. Tous sont de fins connaisseurs de notre environnement rural, ainsi que des espèces qui constituent la fameuse biodiversité dont on parle tant en ce moment. Ils prennent en compte cependant la lente transformation du territoire et observent son influence sur la faune sauvage.

Aujourd'hui, le gros gibier prend de plus en plus d'importance, il est impératif de le réguler, et d'autre part les espèces nuisibles prolifèrent si l'on n'en prélève pas un certain nombre. Ces missions nous sont confiées par l'autorité administrative, il faut bien le rappeler. N'oublions pas non plus que les chasseurs financent les indemnités des dégâts occasionnés aux cultures par le gibier. A Troche, nous avons sur ces sujets une bonne coopération avec les agriculteurs, en étant à l'écoute de leurs demandes en cas de difficultés avec telle ou telle espèce. Il paraît primordial de pérenniser cette situation, même si parfois certains intérêts divergent, surtout sur la question du renard, considéré comme utile pour les uns, et nuisible pour les autres.

Rappelons enfin que notre association de chasse, de par son fonctionnement actuel, apporte de la convivialité au sein de ses équipes, et un petit bonus à notre tissu social ; ces points étant très positifs dans nos campagnes où les gens ne se connaissent plus.

**Georges VAYNE, Président**

**TROCHE CYCLO NATURE**

La saison cycliste 2018 est terminée ; c'est le moment de faire le bilan de nos activités mais aussi des prévisions pour 2019 . La saison se termine et débute en fait avec l'assemblée générale qui va avoir lieu cette année le 18 novembre avec, la veille, le loto organisé conjointement avec les chasseurs. En 2017, ces deux manifestations ont été très réussies.

Notre club comporte 73 membres dont la moitié de cyclistes plus ou moins actifs, neuf membres du comité d'administration et une trentaine de dirigeants bénévoles et très actifs. (il en coûte 5 Euros pour l'achat d'une carte de membre du TCN). Notre activité cycliste débute dès novembre avec des sorties d'entraînement le samedi après-midi (rendez-vous à 14h à la gare de Pompadour). Elle se poursuit par un stage en Espagne d'une semaine début mars. En 2017, il a regroupé 22 personnes (cyclistes ou « touristes »). Cette semaine à frais partagés entre participants est vraiment agréable et reste très abordable compte tenu de la qualité du lieu, de l'hôtel et du prix de la pension. Nous avons organisé 10 courses dont le championnat départemental (St Germain Lavolps) et régional (Madranges), mais aussi ST Sornin, Seilhac, Troche, La Grange Vieille, Pompadour, ST Robert, Puygrand et Vigeois. En moyenne, 90 coureurs ont pris le départ de ces courses ; c'est bien. Les résultats de nos coureurs ont été excellents avec une vingtaine de victoires et de nombreuses places d'honneur. La fête champêtre de la Grange Vieille nous a encore procuré beaucoup de travail mais aussi beaucoup de satisfactions ; une vraie réussite. Comme le prévoient nos statuts, 2018 est une année de renouvellement du comité de direction. Evidemment, le comité sortant est démissionnaire et un appel de candidatures a été fait. Les votes du 18 novembre par les 73 membres du club désigneront pour les trois ans à venir les nouveaux responsables.

Pour 2019, les mêmes activités sont prévues, ce qui sera confirmé ultérieurement. Enfin, en 2019, le club aura 20 ans et ... ça se fête !!! Confirmation très bientôt. **André DUPUY, Président**

## ENTENTE DES VERGERS DU FOOT

L'Entente des Vergers continue sa progression.... Fort de notre titre de Champion du monde, obtenu cet été en Russie, le monde du football voit ses effectifs à la hausse. C'est aussi le cas dans notre école de football. Pour la saison 2017/2018, 180 enfants se sont démenés pour porter haut les couleurs « vert et noir ». 19 équipes, toutes catégories confondues, dont 3 entièrement féminines, ont joué des rôles divers dans les championnats du Département et de la Ligue. Nous pouvons noter la deuxième place des U13 en première division, la première et deuxième place des deux équipes U17 en deuxième division et surtout le titre de champion de première division de l'équipe U15, permettant ainsi l'accession d'une équipe U16 au niveau Régional.

Pour la première fois, nous avons réalisé un album photo type « Panini », qui a eu un très grand succès. Nous avons aussi reçu la Labellisation « Espoir » de la FFF, récompensant ainsi le travail fourni depuis de nombreuses saisons. L'inter-saison a vu quelques changements au sein de notre groupement de jeunes : \* La fusion entre l'AS Concèze et le CF Auvézère qui donne le club de Mayne Auvézère FC, \* l'entrée, pour combler la place vacante, de l'AS Treignac, qui permet l'apport de joueurs U15, U16, U17.

De ce fait, la saison 2017/2018 voit une nette augmentation des effectifs ! En effet, nous allons gérer 23/24 équipes, avec pas moins de 230 enfants sur les terrains de St Sornin (U7-U9), Troche (U11, U17), Concèze (U13), Beyssac (U13), Montgibaud (U15), Lubersac (U16), Vigeois(U17) et Uzerche (Pôle Féminin). Afin de palier à cette grosse augmentation, l'EVF a engagé 2 services civiques pour une durée de 10 mois, Lucas Morin (ancien vert et noir) et Alice Dunouhaud (étudiante STAPS et joueuse seniors), qui auront en charge l'organisation des tournois en salle, du stage, du Programme Educatif Fédéral et de divers déplacements. Nous innovons aussi avec l'inscription d'une équipe U16 en Régional 2 et le passage à 11 en Régional de l'équipe U14-U17F.

En espérant vous compter parmi nos supporters pour cette fin de saison, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2019. **Thierry DUFAURE, Président**



## ENSEMBLE VOCAL DU PAYS DE POMPADOUR

C'est avec bonheur que les choristes de l'Ensemble Vocal du Pays de Pompadour se sont retrouvés pour une nouvelle année en chanson, au cours de laquelle l'EVPP va fêter son trentenaire. Un tout nouveau répertoire est proposé, comprenant des chansons de variété, des chants traditionnels, lyriques et des chants du monde. Ils sont une trentaine de choristes, accompagnés par leur guitariste, Philippe et parfois par la jeune violoniste, Eléonore. Ils sont dirigés par leur chef de Choeur, professionnelle, Anne Rouleau. Afin d'améliorer continuellement leurs prestations, des ateliers sont animés et pilotés notamment par Monsieur Gilles ROSSO, professeur de chant. La saison dernière le chœur a donné son concert de Noël à la chapelle St Blaise à Pompadour, puis en mars, il s'est produit à Concèze en compagnie des « Côteaux Chantants » de Voutezac et le « Choeur des Loups » de Lubersac. A Coussac Bonneval, le chœur d'hommes de St Yrieix la Perche a convié l'EVPP dans le cadre d'un concert. Au mois d'avril la chorale participait à un concert à la maison de retraite de Lubersac et de Pompadour. La chorale « Harmonyssandon » a invité le groupe à partager un concert à Yssandon. Enfin, l'Ensemble Vocal du Pays de Pompadour a également participé à un concert avec « Tor Carrat » de Salon la Tour au mois de juin à l'église de Troche. L'EVPP a été présente comme les années précédentes aux cérémonies de commémoration à Pompadour et le 16 février au pont Lasveyras à Beyssenac, ainsi qu'au marché de Noël de Pompadour, à l'inauguration des personnages de la crèche à Ségur le Château. Enfin, la chorale s'est impliquée dans le « Relais pour la vie » qui s'est déroulé les 30-06 et 1/07 sous le nom d'un « Choeur pour la vie ».

L'assemblée générale s'est tenue le 18 septembre et Monsieur Alain TISSEUIL, Maire de Pompadour, a fait l'honneur de sa présence. L'Ensemble Vocal du Pays de Pompadour est très reconnaissant pour le soutien de la commune de Pompadour ainsi que de la communauté de communes de LUBERSAC-POMPADOUR.

Vous aimez chanter ? Rejoignez nous tous les jeudis de 18h00 à 19h30 pour passer d'agréables moments en chanson, salle du Cercle Bel Automne. **Sandrine LAINE, Présidente** (06 32 26 65 20 - enial.sand@gmail.com \* Site EVPP : evpp. Jimdo.com)



## COMITE DE JUMELAGE

Depuis 37 ans, le comité de jumelage est chargé de faire vivre le partenariat privilégié signé entre la commune de Troche (avec ses voisines Pompadour, Beyssac, Beyssenac, Saint Sornin Lavolps et Concèze) et le village d'Oberelsbach en Bavière. Cette mission se poursuit notamment à travers des rencontres annuelles – une année en France, une année en Allemagne - la participation aux marchés de Noël et diverses rencontres et sorties amicales. Le comité de jumelage a aussi signé une convention avec le Collège de Lubersac afin de participer aux projets destinés à mieux faire connaître l'Allemagne et les Allemands aux élèves et de les aider dans l'apprentissage de la langue partenaire.

**Temps forts 2018 : \* Marchés de Noël :** C'est maintenant une tradition : Le comité de jumelage du Pays de Pompadour participe aux marchés de Noël de Lubersac et de Pompadour. Deux manifestations qui nous permettent de faire découvrir et apprécier des spécialités allemandes. Il y a là bien entendu la bière venue d'Allemagne qui est attendue par de nombreux clients. Nous poursuivons aussi la vente des pâtisseries de Noël typiques. Et cette année, les saucisses ont aussi remporté un succès réel. En dehors de



ces gourmandises, ce sont les objets de décor, achetés en Allemagne, qui donnent à notre stand une attractivité particulière. Des clients fidèles viennent s'y fournir régulièrement et d'autres découvrent avec plaisir tel ou tel objet qu'ils n'auraient pas pu trouver dans les magasins de notre région. De façon générale, les marchés de Noël sont pour nous une possibilité d'aller à la rencontre de la population et de faire connaître notre jumelage. Pour les bénévoles du comité de jumelage, ce plaisir de la rencontre mérite l'effort d'affronter des conditions climatiques qui ne sont pas toujours des plus favorables.

**\* Assemblée Générale le 16 avril 2018 à Beyssenac :** L'assistance nombreuse a approuvé les comptes rendus de la présidente, Claudine Charieyras, et de la trésorière, Marie-Jeanne Pradaux. Elle a aussi pris connaissance avec satisfaction des nombreuses actions menées. Le conseil d'administration, nouvellement élu, s'est réuni et a désigné le bureau.



**\* Rencontre de jumelage 2018 :** Du 08 au 13 mai 2018, nous nous sommes rendus en Bavière pour notre rencontre annuelle. Le déplacement en car était confortable et à l'arrivée, l'accueil fut chaleureux comme chaque fois. Dans le cadre de notre thématique « Accueillir les immigrés – parlos-en ! » nos amis allemands s'étaient fait accompagner par des réfugiés afghans et syriens pour préparer un buffet délicieux de spécialités de ces deux pays, qui accompagnaient la traditionnelle bière d'accueil.



## COMITE DE JUMELAGE - SUITE

Les journées suivantes furent riches en découvertes et échanges : Visite de la centrale de chauffage à biomasse d'Oberelsbach. Balade pour rejoindre la Fête du « Chêne aux cochons » à Unterelsbach, un des villages de la commune.

Sortie à Würzburg avec visite du château, repas commun au restaurant et balade en ville pour aller sur l'ancien pont sur le Main. Dégustation de vins de Franconie sur le pont.

Soirée festive dans la salle des fêtes



L'occasion de cette soirée, Mme Birgit Erb, maire d'Oberelsbach, remet à Mme Claudine Charieyras, présidente du comité de jumelage du Pays de Pompadour, la médaille d'honneur de la commune d'Oberelsbach, en reconnaissance des services rendus au jumelage depuis maintenant 37 ans.



Visite du nouveau bâtiment des pompiers volontaires et présentation de leur mission

C'était encore une fois un voyage enrichissant aussi bien au niveau des découvertes qu'en ce qui concerne les échanges et rencontres. Nous serons heureux de recommencer ! La rencontre 2019 aura lieu au Pays de Pompadour du 19 au 22 juin 2019. Toutes les personnes intéressées par les activités organisées lors de cette rencontre ou à d'autres moments pourront nous contacter par courriel à [comitejumelage@cc-payspompadour.fr](mailto:comitejumelage@cc-payspompadour.fr) ou au 06 01 20 65 00. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet <https://jumelagepompadour.jimdo.com/> Claudine Charieyras, présidente



## ASSOCIATION INTERCANTONALE D'INTERVENTION AU DOMICILE DES AINES ET PERSONNES HANDICAPEES (AIIDAH)



L'Association Intercantonale d'Intervention au Domicile des Aînés et des personnes Handicapées est une association loi 1901. Le siège social se situe au 20 place de l'église à Vigeois. Elle est présidée par Michèle RELIAT, Conseillère Départementale du canton d'Allasac. L'association gère un service de portage de repas à domicile. Elle assure la livraison des repas et la collecte des demandes. Elle dessert les cantons de Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allasac (nord). Les menus sont élaborés par une diététicienne, ils sont confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche. Nous proposons à nos adhérents 2 formules au choix : \*Une formule pour le midi et le soir à 9.40 € composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert \* Une formule entrée + plat (viande ou poisson avec légumes) à 6.50 €. **Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie.** Une cotisation de 1 euro par an sera demandée pour l'association. Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 ou au 06 35 29 50 70 ou par mail [aiida@orange.fr](mailto:aiida@orange.fr) Pour plus d'informations, un site internet est à votre disposition : [www.livraison-repas-domicile-19.fr](http://www.livraison-repas-domicile-19.fr)



**PAYS D'ART ET HISTOIRE VÈZÈRE ARDOISE**

En 2018, le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise a proposé de nombreuses animations, que ce soit en temps scolaire, périscolaire, lors de la saison estivale ou bien encore lors des Journées européennes du patrimoine. Un catalogue pédagogique a été mis en place et proposé dans toutes les écoles primaires du territoire, environ 900 élèves ont ainsi participé à des ateliers sur le paysage, le village au temps jadis, l'eau... Une nouvelle publication pour enfants a été réalisée à Vars-sur-Roseix, par les élèves de l'école, en partenariat avec la FAL de la Corrèze, l'Institut d'Etudes Occitanes de l'artiste David Molteau. Près de 40 animations ont été organisées durant l'été, pour une fréquentation d'environ 1 200 personnes. Parmi les nouveautés, on peut noter la création d'un spectacle en théâtre d'ombres à Ayen et d'un cluedo géant à Varetz. Le Pays d'art et d'histoire a répondu à deux appels à projet. Le premier, du Conseil départemental de la Corrèze, s'inscrit dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Guerre 14-18 et a permis la réalisation d'un spectacle par les élèves d'Allasac, suite à différents ateliers artistiques et sorties. Le second, de l'Agence culturelle de la Dordogne, sur le thème « culture et handicap », a permis de développer le spectacle en théâtre d'ombres de Clairvivre joué à plusieurs reprises au cours de l'année.

Toutes ces activités ont été réalisées grâce à la participation active de nombreux bénévoles et à la mise en place de partenariats avec EDF, l'EPD de Clairvivre, la FAL de la Corrèze, Oxygène Sports Nature, les Offices de tourisme, diverses associations culturelles et de mises en valeur du patrimoine, des artistes plasticiens, une comédienne, un photographe et le Fablab de Brive. L'exposition « Trésors sacrés, sacrés trésors ! » a terminé son itinérance, la prochaine exposition, « L'aventure du rail », est en cours de finalisation. **Le Pays d'art et d'histoire à Troche** : Cette année, le Pays d'art et d'histoire a participé à l'animation autour des céréales et du pain, organisée par le commune, le 18 juillet. Il s'est chargé de concevoir les affiches de l'événement et d'animer l'un des ateliers.

**Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise**, Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine 19240 Allasac  
**05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr [www.vezereardoise.fr](http://www.vezereardoise.fr)**

**Animation « Des Semailles au Pain » 18/07/2018**

Le Mercredi 18 Juillet 2018, s'est déroulée à Troche, l'animation "Des Semailles au Pain". Cette manifestation était initiée par la commune, en partenariat avec l'association "Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise". S'agissant d'évoquer le patrimoine culturel et économique de Troche pour le porter à la connaissance des nouvelles générations...ou le raviver pour les( un peu) plus anciennes, il nous a paru intéressant de rappeler qu'avant l'établissement de la pomiculture, la quasi-totalité des cultivateurs de la commune (c'était le terme qui, à l'époque, dénommait les agriculteurs) produisait du blé. Une bonne partie de cette production était affectée au boulanger, qui en échange fournissait le pain gratuitement aux cultivateurs à hauteur du volume de céréales livré par chacun. Aussi, nous avons souhaité présenter au public huit céréales, couramment cultivées, de même que leur transformation et leur utilisation. Nos agents, que nous remercions très chaleureusement pour leur implication dans ce projet, ont ainsi ensemencé un terrain communal avec du maïs, de l'avoine, du triticale, du seigle, de l'épeautre, du froment, de l'orge et du sarrasin (apparenté aux céréales).

Lors de l'animation, le public a pu observer ces diverses céréales sur pied; la maturité était idéale pour "l'étude" des différents épis, le maïs et le sarrasin étant retardataires. Dès lors, l'objectif était de montrer le cycle de la fabrication du pain en partant des semailles jusqu'à l'élaboration de la pâte et la cuisson du pain. Pour cela, cinq ateliers, sous la houlette d'animateurs, proposaient aux enfants de découvrir ces multiples étapes. Tout d'abord, l'atelier "Fauchage, fabrication de javelles, battage au fléau, égréneuse". Cet atelier était animé par nos agents Sébastien et Fabrice ainsi que par Patrick que nous remercions pour nous avoir emmené gracieusement son égréneuse, machine précédant les premières batteuses, et qui a pour tâche de séparer le grain de la paille ainsi qu'un ventadour, qui dépoussiérait les grains. Les enfants ont été heureux de faire des javelles qu'ils apportaient à Patrick et de tourner la manivelle du ventadour.

Un deuxième atelier, animé par Elise, sous forme d'échanges inter-actifs et grâce à de nombreux panneaux illustratifs, développait les propriétés, les utilisations de ces céréales et complétait ainsi les modes de culture que Sébastien avait évoqués précédemment. Le troisième atelier, animé par Catherine, également sous forme de questions-réponses, d'images et de mots aimantés, permettait aux enfants d'appréhender la chronologie des découvertes des céréales par l'homme, leurs transformations et leurs utilisations à travers cinq périodes: la Préhistoire, l'Antiquité, le Moyen-Age, l'époque moderne et l'époque contemporaine.

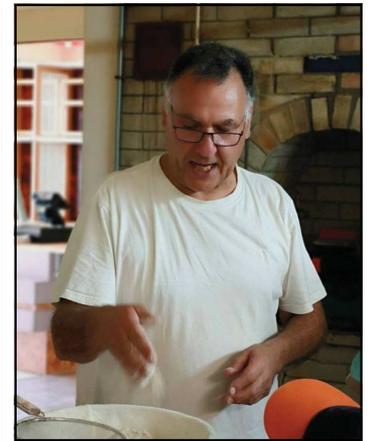
Un quatrième atelier, animé par Mevena MAHE, que nous remercions très vivement pour son investissement et son aide essentiels, présentait des jeux, des quizzes synthétisant les découvertes de l'après-midi, ainsi que des coloriages pour les plus petits, mais appréciés des plus grands aussi. Enfin, le cinquième atelier était le plus ...chaud. En effet, notre boulanger, Didier, avec la complicité de notre maire, a reçu six groupes d'une vingtaine de personnes dans son fournil et son laboratoire. Il a, dans un premier temps présenté et expliqué les outils nécessaires à la fabrication du pain. Puis, dans un second temps, il a montré les différentes sortes de grains de céréales ainsi que les farines correspondantes: le public a pu comparer les diverses densités, textures de ces produits. Les enfants ont également façonné leur propre petit pain que le boulanger a fait cuire, chaque jeune repartant avec le sien. Nous adressons toute notre gratitude à Didier qui n'a pas ménagé sa peine, qui a organisé sa séquence avec bonheur en prenant sans cesse en compte l'intérêt et la curiosité des enfants. Pour terminer, un goûter était offert aux enfants et adultes. Outre les petits pains sortis du four de Didier, de la confiture, offerte par les établissements Valade à Lubersac, des jus de fruits étaient sur les tables à l'ombre des chênes. Et puis, Marie-Jeanne et Marinette ont eu la gentillesse de régaler grands et petits avec leurs tourtons faits maison: une excellente utilisation des farines de sarrasin et de blé en démonstration de fabrication sous un soleil de plomb. Un grand Merci à toutes deux! Avant le départ des enfants, en fin d'après-midi, un dossier était remis à chacune et chacun; à l'intérieur d'une chemise, une photographie de chaque céréale cultivée, accompagnée de ses sachets de grains et de farine correspondants. Ce sera le souvenir de cet après-midi dédié aux céréales cultivées à Troche et à la fabrication du pain, symboles de notre ruralité, pain qui reste au fil du temps, un produit de base de notre alimentation.

Pour conclure, nous tenons à adresser notre sincère gratitude à toutes celles et tous ceux qui nous ont prêté main forte pour la réalisation et la réussite de cette journée patrimoniale, et en particulier à Centraliment, à Lubersac, et à Stéphane qui nous ont offert les semences ainsi qu'à la minoterie Lagarde à Objat qui nous a donné les grains et les farines des céréales présentées.

*Elise BERROCAL & Pierre JUDE, délégués Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise*

# Animation « Des Semailles au Pain » 18/07/2018

Résumé photos de la journée (Merci aux photographes!)

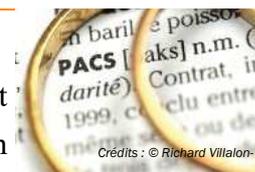


### PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle du 19/11/2016.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.



### CARTE D'IDENTITE / PASSEPORTS

Grâce à un accord entre la Préfecture et le Pays Vézère-Auvézère, un dispositif de recueil des données, nécessaires à l'établissement des cartes nationales d'identité et passeports, va circuler sur le territoire des communautés de communes de Lubersac Pompador, Uzerche et Vézère Monédières Millesources.

Ce dispositif sera disponible chaque mois dans le cadre des horaires d'ouverture des mairies habilitées et dont le personnel a reçu une formation.

PLANNING (SUR RENDEZ VOUS) :

- Orgnac : le 1er Lundi après-midi du mois (à partir de 14h) - 05.55.98.94.01
- Chamberet : le 2ème Lundi matin du mois
- Saint Sornin Lavolps : le 1er Mardi du mois - 05.55.73.32.61
- Lubersac : le 1er Mercredi du mois - 05.55.73.50.14
- Vigeois : le 1er Jeudi Matin du mois - 05.55.98.91.93

Les mairies d'UZERCHE (05.55.73.17.00) et OBJAT (05.55.25.81.63) sont équipées et vous reçoivent toute l'année sur rendez vous. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec les mairies.

### CARTE GRISE / PERMIS DE CONDUIRE

**Attention aux sites internet non officiels** vous demandant de payer pour effectuer une demande d'immatriculation ou un permis de conduire en ligne. Ne vous fiez qu'aux sites dont l'adresse se termine en **[gouv.fr](http://gouv.fr)** et ne faites votre demande que sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Pour effectuer ces démarches, vous devez créer ou utiliser votre espace sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

#### 1- CARTE GRISE

##### **Quelles démarches ?**

- Demande de duplicata suite à perte, vol ou détérioration
- Demande de changement d'adresse, Demande de changement de titulaire,
- Déclaration de cession de véhicule,
- Autres demandes (immatriculation pour la 1ère fois en France d'un véhicule neuf ou d'occasion, signaler une erreur ou un changement sur vos données personnelles, signaler une erreur ou un changement sur la situation de mon véhicule, obtenir un justificatif, certificat de situation administrative, réaliser une démarche liée à un véhicule diplomatique).

Pour certaines démarches l'utilisation de France Connect est obligatoire pour simplifier votre connexion aux services en ligne (sélection d'un compte existant pour vous identifier : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) , [ameli.fr](http://ameli.fr) , login la poste).

## **2- PERMIS DE CONDUIRE**

### **Quelles démarches possibles ?**

- Inscription au permis de conduire pour passer les examens (primo-accédant, extension de catégorie),
- Demande de titre en cas de vol, perte, détérioration, fin de validité, changement d'état civil, réussite de l'examen du permis de conduire,
- Demande de validation d'un diplôme professionnel, Demande de conversion de brevet militaire,
- Demande à la suite d'une invalidation ou d'une annulation du permis,
- Demande à la suite d'une suspension du permis de conduire.

### **Rôle des Ecoles de Conduite**

Les écoles peuvent effectuer, **pour votre compte**, les démarches suivantes :

- inscription au permis de conduire en vue de passer les examens (premier permis ou une extension),
- demande de titre en cas de réussite à l'examen (primo accédant, extension de catégorie ou retour au permis après invalidation ou annulation),
- demande de titre suite à réussite d'une formation AM (cyclomoteur ou scooter moins 50cm<sup>3</sup>), A (moto), B96 (véhicules de la catégorie B attelés d'une remorque lorsque la somme des PTAC est comprise entre 3500 et 4250kg) ou une levée du code restrictif 78 (boite de vitesse automatique).

### **Démarche :**

Vous devez au préalable vous munir des informations et pièces (en format numérique) suivantes :

- Adresse mail et/ou numéro de téléphone portable
- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile (facture datant de moins de 6mois, eau, électricité, gaz ou impôts)
- Photo numérique d'identité (cabines et photographes agréés)
- Attestation justifiant de la régularité de la situation au regard du service national, le cas échéant
- Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR2 ou ASR) pour une première demande
- Copie du permis de conduire pour extension de catégorie
- Avis médical pour les renouvellements le nécessitant.

### **Perte/ Vol :**

**Déclaration de perte** : celle-ci s'effectue désormais en ligne dans le cadre de la téléprocédure

**Déclaration de vol** : s'effectue toujours auprès des forces de l'ordre (brigade de gendarmerie), elle doit être scannée pour être portée en pièce jointe dans le cadre de la téléprocédure.

**Obligatoire de s'acquitter des droits de timbre de 25€.** En fin de téléprocédure, vous êtes dirigés vers une page vous permettant de régler en ligne le coût du nouveau permis.

### **Vous n'avez pas accès à un équipement numérique connecté?**

Des points numériques sont mis à dispositions dans les maisons de services au public, à la Préfecture et sous Préfecture. Si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet, vous pouvez y bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour vos démarches. Vous pouvez scanner vos documents sur place. Pour plus d'informations, consultez le serveur vocal interactif du Ministère de l'Intérieur au **34 00.**

**SIRTOM**

**Jour de collecte des bacs :** (Sortir les bacs la veille)

- JAUNE : le Mardi tous les 15 Jours (semaines paires)
- MARRON : Tous les mardis

**Déchetteries :** du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

- TOUVENT (commune de Lubersac) / 05.55.73.38.87
- LA MAZELLE (commune de Beyssac) / 06.31.78.06.07

**Equipements :** 2 bennes végétaux, 2 bennes encombrants, Aire de dépôt ferraille, Bidon piles, Casier verre, Container à huile, Gravats (Déchets considérés inertes uniquement sur Lubersac), 3 E (équipement électrique), Papier / Carton.

**RAPPEL DEPÔTS SAUVAGES** Art. R635-8 du Code Pénal

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. Les personnes morales déclarées responsables pénalement de l'infraction définie au présent article encourent, outre l'amende la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée.

**SIRTOM** de la Région de Brive : Lancement d'une vaste enquête de satisfaction !

Après une quinzaine d'années de changement dans les modalités de collecte pour se mettre en conformité avec les différentes prescriptions nationales, le Sirtom de la Région de Brive souhaite s'assurer de l'adéquation du service rendu avec les attentes des usagers, des élus et de ses agents.

Dans ce cadre, un cabinet spécialisé, *New Deal*, a été sélectionné pour réaliser un ensemble d'études afin de recueillir votre ressenti par rapport aux différentes prestations proposées (collectes, déchèteries, tri,...).

Les résultats de ces études vont permettre de dégager des pistes d'amélioration, ainsi qu'une meilleure mise en œuvre du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets qui va être présenté, le 11 juillet prochain, à Bordeaux.

Aussi, les habitants et entreprises du territoire sont susceptibles d'être contactés par téléphone, soit pour participer à une réunion d'échange début septembre, soit pour répondre à un questionnaire courant novembre. Leurs réponses seront strictement confidentielles et viendront alimenter la réflexion sur l'évolution des services et des actions de communication du syndicat.

**Merci de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux représentants du cabinet *New Deal* !**

**LE SIRTOM DE LA REGION met en place « Troc Sirtom Brive » pour réduire les encombrants !**

Pour lutter contre l'augmentation des déchets extra-ménagers, mais aussi réduire le coût de la collecte tout en faisant appel à la participation de ses habitants, le SIRTOM de la Région de Brive ouvre un site gratuit : [www.sirtom-troc-brive.fr](http://www.sirtom-troc-brive.fr)

Chaque année en France, plus de 26 millions de tonnes de produits extra-ménagers finissent en poussières, alors même qu'aujourd'hui, tous ces produits, ou presque, peuvent avoir une deuxième vie ! Lutter contre le dépôt systématique en déchèterie, c'est l'objectif du nouveau site mis en place par le SIRTOM : « Troc Sirtom Brive ».

« Troc Sirtom Brive » est un site web collaboratif qui permet aux habitants d'un même territoire de donner ou vendre des produits plutôt que de jeter en déchèterie : un vide grenier virtuel, permanent et d'ultra-proximité ! Pour l'utilisateur, c'est une manière de se faire un peu d'argent ou trouver des bons plans près de chez soi, tout en faisant une bonne action pour réduire les déchets.

Entièrement gratuit, facile d'utilisation, et accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette il est ouvert à tous. Grâce à la géolocalisation, il permet de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi.

Du côté des habitants, il apporte un moyen de débarrasser son garage tout en réalisant de «bonnes affaires» ou recréer du lien avec ses voisins.

Pour le SIRTOM, c'est un atout non négligeable pour lutter contre l'augmentation des déchets extra-ménagers, de réduire le coût de leur collecte et de s'inscrire dans une politique environnementale. Avec l'économie collaborative, le SIRTOM s'associe aux politiques menées par le Parlement Européen et rejoint les territoires engagés dans la réduction des déchets, un enjeu majeur pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dès à présent, créez votre compte et déposez votre annonce en moins de 2 min en vous connectant sur [www.troc-sirtom-brive.fr](http://www.troc-sirtom-brive.fr)



**Nouveau à Troche ! Chambres d'hôtes :**

- Maison familiale « La Couade de Troche » FEYDEL Jacques, 09 Chantegril 19230 TROCHE

**LES RESTAURANTS DU CŒUR**

Pour la 34ème campagne d'hiver le centre d'Uzerche recherche des bénévoles pour consacrer quelques heures aux plus démunis.

Pour plus d'informations prendre contact avec le Centre d'Uzerche (à la Petite Gare) : Agnès 06 31 11 30 22 ou Georges 06 87 55 56 77 ou le Centre de Pompadour : (Mairie de Pompadour 05 55 73 30 43 ).

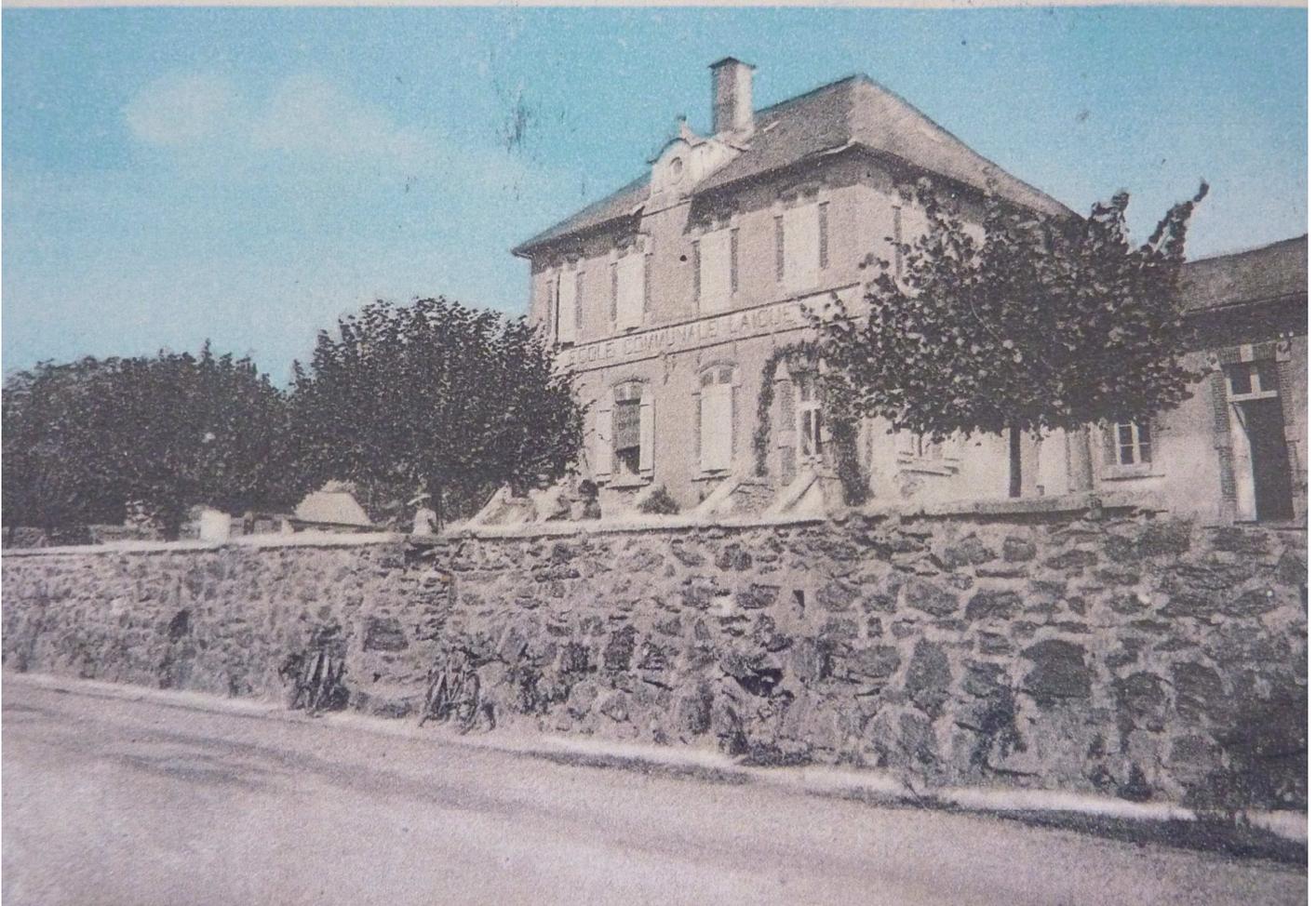


# COMMUNE DE TROCHE

Mairie - 38 Avenue des Trois Roches - 19230 TROCHE

05-55-73-36-19 / FAX 05-55-98-73-34

mairie.troche@wanadoo.fr—www.troche.fr



## Secrétariat de Mairie

**LUNDI 9H—16H**

**MARDI 9H-16H**

**MERCREDI 9H-13H**

**JEUDI 9H-16H**

**VENDREDI 9H-16H**

**SAMEDI 9H-12H**

## Agence Postale Communale

**LUNDI 9H—13H**

**MARDI 9H-13H**

**MERCREDI 9H-13H**

**JEUDI 9H-13H**

**VENDREDI 9H-13H**

**SAMEDI 9H-12H**